

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUBVENZIONE DI FUNZIUNAMENTU RILATIVA À
L'ATTIVITÀ D'ACCOLTA DI GHJORNU GESTITA DA A
FALEP IN A CUMUNA D'AIACCIU
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE À
L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des associations laïques d'éducation permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins primaires des personnes en grande précarité et d'errance (hygiène, alimentation, repos...) mais également un cadre de vie permettant de restaurer le lien social ainsi qu'un accompagnement en fonction des besoins identifiés. La collaboration avec un large réseau de partenaires, professionnels de santé, les services sociaux et diverses associations permet à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2025, la fréquentation de l'accueil de jour a baissé sensiblement : 948 personnes ont utilisé les services contre 1008 en 2024.

Toutefois, on recense une légère augmentation du nombre de passages soit 59 passages par jour en moyenne contre 55 en 2024 en premier lieu pour l'utilisation des services de première nécessité du fait d'une précarité grandissante.

En complément des services proposés, 2 101 entretiens ont été réalisés aboutissant à une démarche d'accompagnement. Ceux-ci concernent en premier lieu la domiciliation administrative, les ouvertures de droits, l'accès à des démarches diverses, notamment sur le volet de l'emploi et de la santé.

Ils permettent aussi une orientation vers des solutions d'hébergement ou de logement. En 2025, 22 personnes ont ainsi accédé à un hébergement pérenne et 33 autres ont pu intégrer un logement stable en parc public ou privé.

Pour 2026, le coût global de l'action est estimé à 422 033 euros.

En complément des financements de l'Etat et de la CAPA qui s'élèvent respectivement à 195 000 euros et 29 500 euros, la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 82 500 euros pour l'année 2026, soit 19,5 % du budget global.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 : Programme 5121 – Chapitre 934 – Fonction 93428 – Compte 65748.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP, telle que figurant en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à hauteur de 82 500 euros au titre de l'année 2026 et de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2026 – Section Fonctionnement

PROGRAMME : 5121 – Insertion Précarité

MONTANT DISPONIBLE604 770 €

Fédération des associations laïques d'éducation permanente FALEP

Subvention pour le fonctionnement de l'Accueil de jour Stella Maris sur la commune d'Aiacciu – Exercice 2026.....82 500 €

MONTANT AFFECTE82 500 €

DISPONIBLE A NOUVEAU522 270 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.